



**FEDERATION FRANCAISE DE TIR**  
**LIGUE REGIONALE DE TIR POITOU CHARENTES**

Le Président

Tél : 06.30.04.41.07

Mail : [president@tirpc.org](mailto:president@tirpc.org)

**Note concernant les demandes de dérogation**

Afin d'avoir une règle simple et connue de tous, le Comité Directeur de la Ligue du 18 novembre 2017, a décidé de traiter les demandes de dérogation comme suit.

La demande de dérogation doit émaner de l'athlète et être formulée sur le document prévu à cet effet que l'athlète pourra télécharger sur le site internet de la Ligue ([www.tirpc.org](http://www.tirpc.org)).

Pour les athlètes souhaitant tirer leur championnat dans une autre Ligue, ils devront indiquer la Ligue d'accueil et faire ensuite parvenir une copie du palmarès à notre R.C.L.

Pour les athlètes étant dans l'incapacité de tirer leur championnat dans une autre Ligue, leur demande de dérogation devra être accompagnée des justificatifs nécessaires (certificat médical prouvant l'incapacité temporaire, attestation de l'employeur ou tout autre justificatif attestant de cette incapacité). Dans ce cas, seuls les points réalisés lors des Départementaux de la saison en cours pourront être pris en compte.

Pour des raisons d'équité évidentes, il ne pourra être accepté la prise en compte de points de la saison précédente (Régionaux ou France) ou pire, de 2 saisons en arrière.

Chacun comprendra que si nous devons faire preuve d'une certaine tolérance, notamment pour nos athlètes militaires ou policiers, il ne peut être acceptable non plus, de bénéficier d'une forme d'avantage à avoir réalisé une fois les points permettant l'accès à un Championnat de France.

Le Président de la Ligue

